



## CONDITIONS LOGISTIQUES SIGNIFY

Les présentes conditions logistiques de Signify Belgium SA complètent les conditions générales de vente des produits et services de Signify (« Conditions générales »).

### 1. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Dans le cadre de la réserve de propriété de Signify sur les produits fournis par Signify, Signify est en droit de déduire du montant à créditer à l'acheteur la perte de valeur pour dommages, obsolescence, absence d'emballage et frais.

### 2. MATÉRIAUX D'EMBALLAGE DURABLES

Les matériaux d'emballage durables comme les palettes Europe restent la propriété de Signify.

### 3. RETOURS

Signify ne reprendra qu'à titre exceptionnel les produits que l'acheteur a commandés, par exemple en trop grande quantité ou pour erreur de commande ; le retour ne pourra avoir lieu qu'avec l'accord écrit préalable de Signify. L'acheteur devra restituer les produits à Signify dans leur emballage d'origine intact. Signify facturera à l'acheteur 30% du montant net des produits retournés, avec un minimum de 150,00 €, en tant que frais de retour. Signify n'acceptera pas en retour les produits spécifiquement fabriqués à la demande de l'acheteur ou les produits standard abandonnés.

### 4. SERVICE LOGISTIQUE

Si Signify livre à une adresse autre que l'adresse de livraison habituelle de l'acheteur, un montant de 200,00 € sera facturé à l'acheteur. Par adresse de livraison habituelle, il faut entendre l'adresse de l'acheteur connue de Signify. Il incombe à l'acheteur de communiquer à Signify l'adresse de livraison habituelle correcte. En cas de livraisons partielles, Signify facturera un montant de 200,00 € par livraison.

### 5. FRAIS D'ENTREPOSAGE

En cas de dérogation au mode de livraison convenu à la demande de l'acheteur, Signify portera en compte des frais d'entreposage. Mensuellement, ceux-ci s'élèveront à 0,5% de la valeur brute de la livraison (partielle). Signify ne procédera de la sorte que si l'acheteur enlève la livraison (partielle) plus de quatre (4) semaines après la date de livraison originale.

### 6. FREQUENCY OF DROP (FOD)

Les livraisons sont effectuées une fois par semaine le jour de livraison convenu, à moins qu'une autre fréquence soit convenue avec la personne de contact du Sales Office de Signify et confirmée par écrit par Signify. Signify et l'acheteur peuvent conclure des conventions différentes spécifiques aux projets.

### 7. MINIMUM ORDER QUANTITY (MOQ)

Signify ne fournira que des caisses et/ou casiers pleins au partenaire.

### 6. FRAIS POUR COMMANDE MODESTE

Pour toute commande d'un montant inférieur à 500,00 € nets, Signify facturera un supplément de 50,00 € à titre de frais de traitement.

### 7. COMMANDES À ENLEVER ET COMMANDES URGENTES (LIVRAISONS DANS LES 48 HEURES)

Si Signify doit fournir une commande à enlever ou urgente à la demande de l'acheteur, elle facturera un montant supplémentaire de 200,00 €.

### 8. DEMANDES DE TRANSPORT PARTICULIÈRES

Si Signify doit assurer un transport particulier à la demande de l'acheteur (p. ex. avec chariot élévateur ou chargeur latéral), elle facturera à l'acheteur un montant additionnel de 200,00 €. D'autres services logistiques peuvent être assurés sur demande.

Version janvier 2019